

Maizières-lès-Metz, le 04 mai 2018

## Complément sur domaine d'application direct de la norme EN 1366-2

A l'attention de Mr BOYER,

Monsieur,

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint le domaine d'application direct applicable relatif aux constructions support pour les clapets testés selon la norme EN 1366-2.

Un résultat d'essai obtenu sur un clapet résistant au feu monté dans ou sur la face d'une construction support normalisée est applicable à une construction support du même type ayant une résistance au feu supérieure ou égale à celle de la construction support normalisée utilisée pendant l'essai (épaisseur supérieure, masse volumique plus élevée, plus grand nombre de couches de plaque, suivant le cas).

Le résultat d'essai peut également s'appliquer à des blocs ou dalles de maçonnerie cellulaire ou creuse dont le temps de résistance au feu est supérieure ou égal à celui prescrit pour l'installation du clapet résistant au feu.

Les résultats d'essai obtenus pour des clapets installés dans un béton cellulaire sont applicables aux constructions rigides en blocs creux, à condition que les trous soient comblés/fermés avant l'ajout du calfeutrement final. Si une construction support particulière, différente de celles décrites en 7.2, est choisie, les résultats d'essai obtenus ne sont applicables qu'à ce mur, cloison ou plancher particulier ayant une épaisseur et/ou une masse volumique supérieure(s) ou égale(s) à celles de l'essai.

Dans votre cas, les clapets ayant été testé sur paroi verticale en béton cellulaire d'épaisseur 100mm et de masse volumique 650 kg/m<sup>3</sup>, es résultats peuvent être étendus à des parois de degré de résistance au feu au moins équivalent

- ➔ Béton cellulaire épaisseur  $\geq 100$  mm et de masse volumique 650 $\pm$ 200 kg/m<sup>3</sup> (Cf 7.2.2.2 EN 1363-1)
- ➔ Béton standard  $\geq 110$  mm et de masse volumique 2200 $\pm$ 200 kg/m<sup>3</sup>
- ➔ Blocs ou parpaings pleins ou creux dont épaisseur équivalente ou supérieure
- ➔ Briques pleines ou creuses dont épaisseur équivalente ou supérieure

Par ailleurs, les clapets ayant été testés sur dalle béton cellulaire épaisseur 150mm et de masse volumique 650 kg/m<sup>3</sup>, les résultats peuvent être étendus à des dalles de degré de résistance au feu au moins équivalent

- ➔ Béton cellulaire densité  $\geq 150$  mm et de masse volumique 650 $\pm$ 200 kg/m<sup>3</sup> (Cf 7.2.2.2 EN 1363-1)
- ➔ Béton standard  $\geq 150$  mm et de masse volumique 2200 $\pm$ 200 kg/m<sup>3</sup>

Les résultats d'essai obtenus pour des clapets installés dans des constructions support verticales flexibles peuvent être appliqués à des constructions support rigides d'une épaisseur supérieure ou égale à celle de l'élément utilisé pour les essais, à condition que la classe de résistance au feu de la construction support rigide soit supérieure ou égale à celle de la construction utilisée pour l'essai. Les matériaux d'étanchéité utilisés doivent être identiques à ceux utilisés pour l'essai. Tous les éléments de fixation utilisés doivent avoir un classement de résistance au feu adapté à la construction support utilisée.

Les résultats d'essai obtenus pour des clapets installés dans des constructions support verticales flexibles isolées thermiquement peuvent être appliqués à des applications dans lesquelles la même construction support verticale flexible est non isolée thermiquement (moins défavorable selon l'EN 1363-1) - un chevêtre doit être utilisé et être constitué des mêmes matériaux que ceux utilisés dans la construction de la cloison d'essai, en employant le même nombre de plaques que pour l'essai.

Les résultats d'essai obtenus pour des clapets installés dans des constructions support verticales flexibles comportant des montants en acier ne sont pas applicables aux constructions support verticales flexibles comportant des montants en bois.

Dans votre cas, les clapets ayant été testé sur paroi en plaques de plâtre 98/48 BA13 FEU (épaisseur 12,5mm) double parement, les résultats peuvent être étendus à des parois de degré de résistance au feu au moins équivalent

- paroi en plaques de plâtre BA13 FEU (épaisseur 12,5mm) double parement avec profondeur de l'ossature métallique plus importante.

Ces informations sont relatives aux rapports de classements suivants:

- 05-U-021
- 05-U-022
- 05-A-081
- 05-U-082
- 12-A-527
- 12-A-573
- EFR 14 - 002348

Nous vous prions de croire, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Mathieu Fenucci".

Mathieu FENUCCI  
Directeur Technique "Désenfumage"